



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 MAI 2017

DELIBERATION N° 1

**Nombre de membres
en exercice : 29**
Présents : 24
Votants : 29

Pour : 29
Contre : /
Abstention : /

L'an deux mil dix-sept, le quinze mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 9 mai 2017

Membres présents : F. GONZALEZ, MA THEBAUD, G. LASSABE, P.ACEDO, J.DOS SANTOS, M. EVENE, C.ORDONNES, A.LECHEVALLIER, JM.BAGNERES-PEDEBOSCQ, M.LORDON, C.DUFOUR, G.ELGART, S. PUYO, A.VALOT, JD BONNOME, J.DARRIGADE, C.DUPIN, N.DAUGA, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, M.DUBROCA, JP CRESPO, C.MARTIN, F.DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : L. DARRIBEROUGE (pouvoir à F. GONZALEZ), MJ ROQUES (pouvoir à C. DUFOUR), G. MOSCHETTI (pouvoir à J.DOS SANTOS), UA. DEL PRADO (MA THEBAUD), P. FAVRAUD (pouvoir à C.MARTIN),

Secrétaire de séance : M.EVENE

Monsieur Patrick ACEDO, Adjoint, indique qu'une procédure de mise en concurrence selon la procédure adaptée (article 27 du décret du 25 mars 2016) a été organisée en vue de la réalisation des travaux d'aménagement de voirie de la rue de Matignon.

A l'issue de la consultation, suite à un appel public à la concurrence paru dans le journal Sud-Ouest du 25 février 2017, cinq entreprises ont remis une offre.

Après analyse des offres par le bureau d'études INGEAU, maître d'œuvre, il ressort qu'au vu des critères de jugement des offres, l'entreprise ayant présenté l'offre la mieux disante est la Société COLAS pour un montant de 318 005,12 € HT (381 606,14 € TTC).

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché précité et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Le Conseil Municipal,

. attribue le marché d'aménagement de voirie de la rue de Matignon à l'entreprise COLAS pour un montant de 318 005,12 € HT (381 606,14 € TTC),

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*

- . autorise Monsieur le Maire à signer ledit marché avec le représentant de la Société COLAS,
- . dit que les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice 2017.

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 16 mai 2017
Le Maire,
Francis GONZALEZ



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 16/05/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 16/05/2017